

# RESOLUTION

**Auteur** Mathieu Clerc, Les Verts, Nathan Bender (suppl.), PDCB, et Jérôme Beffa (suppl.), CSPO  
**Objet** Investissements de la BNS: dans le durable et non dans les énergies fossiles  
**Date** 14.06.2019  
**Numéro** 7.0120

---

Depuis quelques années, les changements climatiques sont visibles sur le territoire valaisan : l'augmentation importante des températures moyennes, la modification du régime des précipitations, la diminution de l'approvisionnement en eau potable, l'accroissement des dangers naturels (laves torrentiels, crues, glissements, chutes de pierres...), la progression du risque d'incendie des forêts, la disparition d'espèces animales et végétales.

Les conséquences du changement climatique vont s'accroître dans le futur, et impacter aussi bien notre territoire cantonal que fédéral. Ces conséquences auront des répercussions négatives dans de nombreux domaines: environnemental, économique, social, migration...

Cette urgence climatique est relevée par de nombreux acteurs scientifiques, de nombreuses associations et ONG, de nombreux citoyens. Tous veulent que les politiques s'engagent davantage à apporter des solutions sur une problématique qui va durer et s'amplifier.

Un rapport publié en 2017 par une entreprise active dans le conseil en financement, mentionne que l'ensemble des titres américains détenus par la BNS, durant la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, émet autant de CO2 que la Suisse entière et ceci avec moins de 10% de sa fortune placés aux Etats-Unis, soit 61.5 milliards de CHF.

Malgré la charte de l'environnement édictée par la BNS qui énonce: «les principes et les exigences permettant à la BNS d'utiliser les ressources de manières à préserver l'environnement», celle-ci n'a que pour objectif: «d'influencer les décisions et le comportement de tous les collaborateurs dans l'accomplissement de leurs tâches professionnelles».

Afin de pouvoir réduire autant que possible les conséquences du dérèglement climatique, il est nécessaire que les pouvoirs publics soient exemplaires dans l'accomplissement de leur tâche et devoir. Il paraît insensé de demander à tous les citoyens et entreprises de ce pays d'être responsable en matière d'émission de CO2 alors que la BNS en émet autant avec moins de 10% de sa fortune.

Sur la base de l'art. 160 al. 1 de la Constitution fédérale, l'initiative cantonale du canton du Valais demande que la BNS ne puisse plus investir dans des entreprises actives dans les énergies fossiles.

## **Conclusion**

Compte tenu de l'urgence climatique et des conséquences néfastes qui nous impactent, le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée Fédérale de modifier les dispositions légales y relatives, notamment la Loi fédérale sur la Banque nationale suisse (LBN), afin que la BNS renonce à investir dans les énergies fossiles et plus particulièrement dans des entreprises qui causent de manière systématiques de graves dommages à l'environnement.